Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2015-714** **14/08/2015**

Date de mise en application : 14/08/2015
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 13/09/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de sous directeur (groupe II) à la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de sous-directeur (groupe II)

(JO du 14 août 2015)

Est susceptible d'être vacant au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt l'emploi de sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) met en œuvre la politique d'enseignement agricole (technique et supérieur), de formation professionnelle continue et de recherche conduite par le Ministre.
Au sein du service de l'enseignement technique, la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences est chargée de la définition, de la répartition et de la gestion des compétences et des dotations nécessaires à l'exercice des différentes missions de l'enseignement technique agricole public et privé. Elle coordonne et oriente l'organisation et le suivi des structures et des établissements publics.

Le sous directeur est responsable de la conduite et du pilotage des missions confiées à la sous- direction, dans le cadre d'objectifs fixés par la direction générale de la DGER. Secondé par un adjoint, il est chargé de concevoir, orienter, coordonner et évaluer l'activité des trois bureaux composant la sous-direction et qui regroupent une vingtaine d'agents: le bureau des projets et de l'organisation des établissements ; le bureau des relations contractuelles ; le bureau de la gestion des dotations et des compétences. Un objectif essentiel pour le sous directeur est de maintenir un équilibre entre un forte activité de production, des travaux de moyen terme, un partenariat actif avec les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) qui assurent l'autorité académique, et des relations régulières avec les organisations syndicales de l'enseignement agricole et avec les fédérations de l'enseignement agricole privé. Un dossier important pour le sous-directeur, dès sa prise de fonction, sera de mettre en œuvre une nouvelle organisation et d'actualiser les méthodes de travail au sein du bureau de la gestion des dotations et des compétences.

Le sous-directeur pilote les travaux de conception et de production dans tous les domaines d'activité de la sous-direction, en particulier dans les secteurs suivants et avec une approche la plus transversale possible (au sein et au-delà de la sous-direction) :
- le suivi de la carte scolaire et de la cohérence nationale de l'offre de formation ;
- l'organisation et le suivi des dialogues de gestion avec les DRAAF ; la fixation des besoins en personnels et en heures des établissements d'enseignement technique ;
- l'orientation, l'animation et le suivi de l'organisation des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;
- le suivi des mobilités des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction ; la préparation des plans de recrutement ; la préparation des

évolutions statutaires ;
- le suivi de la politique de contractualisation entre l'État et les établissements privés d'enseignement technique.

Le candidat retenu aura des compétences administratives générales notamment une bonne connaissance des structures administratives, de la gestion des ressources humaines et du budget. Il appréhendera les enjeux des politiques du ministère et maîtrisera les problématiques de l'enseignement agricole. Il fera preuve de capacités d'analyse et de prise de décisions. Il aura un goût marqué pour l'animation d'équipes et une forte aptitude à la négociation.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'État**,** les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, à la Directrice générale de de l'enseignement et de la recherche, 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP et à la Secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt , 78, rue de Varenne 75349 Paris 07 SP, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.